

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MAI 2019

Présents : Roger VIVERT, Monique BLANC, Chantal KRAMP, André CLARON, Denise PIOT, Mickaël GAUDIN, Anne-Marie MEUNIER, David VINCENT, Bernadette ARNOUX, Philippe GROSSIORD, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Josette JASSERAND, Patrick GINET, Claire DORBEC, Florence PERRIN, Catherine PAILLAT, Fabrice TARLET

Absents : Claude CLARON, Eric BALAN, Gilles ROISSE, Joëlle LUTAUD, Philippe OGIER

Pouvoirs : Claude CLARON donne pouvoir à Roger VIVERT, Eric BALAN donne pouvoir à André CLARON, Gilles ROISSE donne pouvoir à Monique BLANC, Joëlle LUTAUD donne pouvoir à Patrick GINET

Secrétaire de séance : Philippe GROSSIORD

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 29 mars 2019 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 20 voix / Abstention : 2 voix / Contre : 0 voix

2. Délibérations

Délibération n°2019-030 : Demande de subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la construction du pôle jeunesse, la commune de Thurins sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de 300 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2019-031 : Opposition au transfert de la compétence eau potable

La Loi Notre du 7 août 2015 prévoit le transfert automatique de la compétence eau potable de la commune à l'EPCI dont elle est membre, à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf opposition d'au moins 25% des communes membres de l'EPCI en question représentant au moins 20% de sa population.

Pour la commune de Thurins, la compétence eau potable est aujourd'hui gérée par le SIDESOL (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais).

Pour des raisons de technicité, de gouvernance et de territoire, il est proposé de rester sur ce mode de gestion par le syndicat et donc de s'apposer au transfert automatique de la gestion de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2019-032 : Opposition au transfert de la compétence eaux usées

La Loi Notre du 7 août 2015 prévoit le transfert automatique de la compétence eaux usées de la commune à l'EPCI dont elle est membre, à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf opposition d'au moins 25% des communes membres de l'EPCI en question représentant au moins 20% de sa population.

Pour la commune de Thurins, la compétence eaux usées est aujourd'hui gérée par le SIAHVG (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon).

Pour des raisons de technicité, de gouvernance et de territoire, il est proposé de rester sur ce mode de gestion par le syndicat et donc de s'apposer au transfert automatique de la gestion des eaux usées.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

Tirage au sort des jurés d'assises

Sont tirés au sort sur la liste générale électorale :

1. Monsieur Alain TORRILHON
2. Madame Simone CLARON
3. Madame FAVRE-BULLY Maud
4. Monsieur DA SILVA José
5. Madame ROCHE Lydia
6. Monsieur BOUCHUT Jérôme

Divers

- Portes ouvertes au restaurant municipal ce samedi 11 mai, à destination des parents d'élèves
- Dissolution de Melting Potage. L'association remercie la commune de Thurins pour le soutien qu'elle a apporté dès le départ et de manière constante. Les élus soulignent le travail réalisé par l'association qui a porté ses fruits sur la tolérance et contre les discriminations.
- Le 23 avril, l'association François Couzon a été dissoute. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres présents. Monsieur Georges Néel est nommé liquidateur. La dévolution des biens de l'association sera effectuée prochainement. La commune de Thurins délibèrera pour accepter la salle Saint Martin et en assumer la gestion dans l'esprit actuel du fonctionnement.
- Nouvelle association : l'ACT (Action Collective Thurinoise) remplace l'UCAT. Une fête sera organisée dans le centre bourg le 14 juin.
- ZAC de la Goyenche : des négociations sont en cours.

Fin 21h45